



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC
26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

République française

GERS

Vic Fezensac - SIAEP

Séance du jeudi 13 juin 2024

Date de la convocation : 07/06/2024

Le jeudi 13 juin 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune),

En exercice : 20

Présents : 13

Votants :

14

Présents : Madame NATHALIE BERGES (Bazian), Monsieur FRANCOIS BUFFIN (Barran), Monsieur GEORGES CAUSERO (caillavet), Monsieur JEAN PIERRE DOAT (Belmont), Madame CORINNE AGUT (Callian), Monsieur MICHEL LEBE (Cazaux D'Angles), Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun), Madame PATRICIA POTENTI BRUNET (Ordan Larroque), Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune), Monsieur XAVIER LABAT (Tudelle), Monsieur JACQUES MICHEL VAISSE (Biran), Madame MARIE LAURE DUFFORT (Preneron), Madame Nathalie BOULOIS (Antras)

Représentés : Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (Marambat) représenté par Monsieur BENOIT DESENLIS (Roquebrune)

Excusés : Monsieur LAURENT BRUMM (St Jean Poutge), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (Vic-Fezensac), Monsieur GILLES GUICHARD (Vic-Fezensac)

Absents : Monsieur JEROME LASBATS (Castillon-Débats), Monsieur DAMIEN ROQUES (Le Brouilh Monbert), Madame HELENE LEON (Riguepeu)

Secrétaire de séance : Monsieur CEDRIC ZANARDO (Jegun)

Délibération n°DE_2024_023

Objet : Délibération choix de la banque pour le prêt des travaux d'Ordan Larroque

Monsieur le Président rappelle que pour les besoins de financement les travaux du château d'eau Ordan Larroque, les renforcements de réseau et la reprise de Saint Jean de Bazillac, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000,00 euros.

Où il'exposé de monsieur le Président sur les différentes propositions du Crédit Agricole, de la Banque Populaire et de la banque postale,

Le Conseil Municipal approuve l'offre de financement proposée par le Crédit Agricole, et après en avoir délibéré décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 500 000,00 € dont le remboursement s'effectuera en trimestrielle constante.

- Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant

Date de transmission de l'acte: 18/06/2024

Date de reception de l'AR: 18/06/2024

032-200093920-DE_2024_023-DE

A G E D I

l'amortissement ne courront qu'à partir du 1er janvier 2025.

- Catégorie Gissler du prêt proposé : 1A
- La date de versement des fonds interviendra à la demande de l'emprunteur en une fois.
- Durée : 240 mois
- Taux proportionnel : 3,77 %
- Montant de l'échéance constante : 8 927,64€
- Frais de dossier : 400,00€

Le Conseil Syndical s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président

Benoît DESENLIS



Date de transmission de l'acte: 18/06/2024
Date de reception de l'AR: 18/06/2024
032-200093920-DE_2024_023-DE
A G E D I